



Compte–rendu du Comité de Programmation du 24/11/10

Les membres présents :

- Collège public :

André PUJO, Joseph FOURCADE

- Collège privé :

Chantal BOYRIE, Jean-Pierre CAZAUX, Marie-Lise BROUEILH, Marcelle DUBRAY

Assistaient également :

Alain PERAL (CAPEB), Marc NONON (DDT), Céline FUSTIER (SIVOM Lourdes-Est), Sandrine LOPES (GAL Vallées des Gaves), Sophie VABRE (Ville de Lourdes), Céline PALMADE (CG 65), Emmanuelle BEGUE (GAL Vallées des Gaves).

Excusés :

Christelle ABADIE, Viviane ARTIGALAS, Régis BAUDIFFIER, Gérard CLAVE, François DE BARROS, François DESTANDAU, Claude GAITS, Annie HUOT-MARCHAND, Johann MOUGENOT, Jean-Louis NOGUERE, Jean-Pierre PRAT, Viviane RAILLE, Jean-Pierre SAINT-MARTIN, Bernard SOUBERBIELLE.

Nombre total de participants : 13

Membres ayant pris part au vote : 6

Le double quorum n'est pas atteint :

- 6 membres du Comité ayant voie délibérante sur 16 sont présents
- sur les 8 membres du collège public, seuls 2 sont présents

M. Le Président, Jean-Pierre Artiganave étant absent, son vice-président M. Jean-Pierre Cazaux préside la séance.

Le secrétariat du Comité est assuré par Sandrine Lopes et Emmanuelle Bégué du GAL.

M. Cazaux débute la séance après avoir constaté que le double quorum n'est pas atteint.

Il est décidé de ne pas poursuivre les débats de ce Comité et que les décisions seront validées par une saisine écrite de tous les membres du Comité de programmation.

M. Nonon, représentant de la DDT approuve cette solution.

Les éléments de suivi financier et les projets proposés à la programmation qui devaient être présentés lors de ce comité sont retranscrits dans la note suivante.

1. Etat d'avancement du programme Leader

a. Informations générales :

Au mois d'octobre 2010, le programme Leader au niveau national et régional est peu avancé :

- au niveau national, l'enveloppe Leader de 308 millions d'euros est programmée à hauteur de 10 % et 2 % ont été payés.
- au niveau régional, le rythme de programmation est le même mais seulement 1 % d'une enveloppe de 30 millions d'euros a été payé.

En comparaison, le GAL des Vallées des Gaves connaît de bons résultats : l'enveloppe de 1,9 millions d'euros a été programmée à hauteur de 30 % et 6 % ont été payés.

La programmation totale s'élève à 574 036 € pour 20 projets.

Trois dossiers ont été payés pour un montant total de 121 977 € de Leader. Deux dossiers sont actuellement en attente de paiement ; leurs demandes de paiement sont toujours en instruction à la DDT. Ces retards ont été signalés à Marc Nonon.

Aujourd'hui, le GAL des Vallées des Gaves fonctionne donc relativement bien même si les délais de procédure sont encore longs pour la partie paiement.

Si ces délais de paiement ne s'améliorent pas, il sera proposé aux porteurs de projet de co-signer avec le Président du GAL un courrier à l'adresse du Préfet, autorité de gestion, afin de lui signaler ces difficultés.

b. Adhésion à Leader France :

Pour information, le Groupe d'Action Locale a adhéré en 2010 à l'association Leader France. Cette association regroupe les groupes d'action locaux porteurs de la démarche Leader. Elle est un lieu d'échange d'information entre les adhérents. Elle les représente auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle est fondatrice de l'association ELARD (European Leader Association for Rural Development) qui, au niveau européen, représente auprès de la Communauté Européenne les réseaux nationaux et non gouvernementaux représentant les GAL.

Cette association est donc un outil très intéressant pour le GAL et ils sont très actifs auprès des pouvoirs nationaux pour améliorer la mise en œuvre du programme.

Le coût de cette adhésion s'élève à 500 € par an et est prise en charge à 55 % par l'aide Leader dans le cadre de l'assistance technique.

c. Premiers résultats de l'évaluation du programme :

Le GAL des Vallées des Gaves mène une démarche d'évaluation en interne au fil de l'eau afin d'améliorer son fonctionnement et de recueillir les besoins et attentes des porteurs de projet.

Au-delà du suivi financier, et du respect des procédures de traitement des dossiers, cette évaluation passe par un entretien auprès des porteurs de projet. En effet, lorsqu'un projet se termine, l'équipe du GAL rencontre le porteur de projet pour faire le bilan de son projet, recueillir son avis sur le programme et sa mise en œuvre et pour connaître ses attentes.

A ce jour, quatre entretiens ont été menés et nous permettent de relever quelques remarques récurrentes.

Sur les points négatifs soulevés, la question **des délais**, de la **lourdeur administrative** et des **contraintes** de ce programme sont revenus à chaque entretien. Pour pallier ces difficultés, l'équipe du GAL accompagne le porteur de projet au plus près de son dossier (préparation des formulaires, aide au montage financier et administratif...). Un suivi important de la vie d'un dossier est également mis en place avec la DDT et l'ASP.

Sur le plan positif, les projets achevés ont eu de bons résultats concernant le respect des délais, la réalisation des dépenses. Ces projets ont également atteint leur objectif en termes de fréquentation, de satisfaction des usagers, d'amélioration des services.

D'autre part, malgré les contraintes de ce programme, les porteurs de projet estiment qu'il permet de réaliser des projets de meilleure qualité, plus ambitieux et plus importants.

Enfin, le rôle de l'équipe technique pour l'animation et la gestion est jugé tout à fait favorablement et l'accompagnement par le GAL et les animateurs est très apprécié.

Le comité de programmation sera informé régulièrement des résultats de cette évaluation.

2. Les projets en cours de réalisation

Sur les 20 projets déjà programmés dans le cadre du programme Leader, seuls 3 ont été payés (assistance technique 2010, création d'un terrain multisports à Bartrès et aménagement du funiculaire du Pic du Jer pour la pratique du VTT).

Trois autres projets ont une demande de paiement en cours : l'ameublement du centre de loisirs de Luz Saint-Sauveur ; l'aménagement de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Argelès-Gazost ; le diagnostic des zones intermédiaires sur l'année 2009 par la Chambre d'Agriculture.

D'autres projets sont achevés ou en partie et leur demande de paiement devrait être déposée en début d'année 2011 :

- mise en accessibilité du Casino de Cauterets (Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin) et du centre thermoludique de Cauterets (Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin),
- sentier d'interprétation du Soulor et aménagement du Couraduque (Communauté de communes du Val d'Azun),
- adaptation de la signalétique de la Voie Verte (SMDRA),
- étude pour un espace VTT ludique au Hautacam (Syndicat Mixte du Hautacam)
- terrain multisports (Poueyferré)

Enfin, les autres projets programmés sont toujours en cours de réalisation :

- Assistance technique 2010 :

Il s'agit de l'animation et de la gestion du programme par l'équipe technique Leader qui regroupe la coordinatrice, cinq animateurs locaux répartis sur le territoire et une gestionnaire administrative.

L'objectif fixé en 2010 était de programmer 17 dossiers. Cet objectif est en partie réalisé avec la programmation de février et d'avril (10 dossiers). La prise en compte des projets proposés dans cette programmation, ne se fera qu'après le vote par écrit.

- Diagnostic des zones intermédiaires (Chambre d'Agriculture) :

Ce projet avait débuté en 2009 sur le territoire du canton d'Aucun. Le diagnostic agricole de canton a été réalisé mais depuis, aucune avancée n'a eu lieu sur ce territoire.

Le diagnostic a été lancé sur le canton de Luz Saint-Sauveur et a été achevé en cours d'année.

Malgré ces quelques avancées, aucune instance de concertation n'a été réunie, que ce soit les comités techniques locaux ou le comité de pilotage. Ce sera corrigé normalement dès le début de l'année 2011.

- Centre de Ressources Multi-Services (Lourdes) :

Les travaux de ce bâtiment sont toujours en cours.

- Aire de détente à Arrayou-Lahitte :

Ce projet qui a débuté va faire l'objet d'un avenant pour prolonger la période de réalisation de l'opération. Cet aménagement s'achèvera normalement au printemps 2011.

- Espace intergénérationnel à Adé :

Les travaux de rénovation du bâtiment sont en cours.

- Formation par l'ADPEFO des acteurs du pôle touristique Val d'Azun - Hautacam – Argelès-Gazost :

Un comité de pilotage s'est réuni en mai 2010 pour faire le point sur le lancement du projet. Les premières réunions ont eu lieu au printemps 2010. La première étape de ce projet est de réaliser des diagnostics sur les trois secteurs pour identifier les besoins, les potentialités et la méthode à adopter. Ces diagnostics seront croisés lors d'un nouveau comité de pilotage.

- Construction des locaux pour l'ESAT à Argelès-Gazost :

La demande de permis de construire est en cours et l'appel d'offre pour la construction du bâtiment sera lancé par la suite.

3. Information sur le réseau rural régional (RRR) et le projet de la SAFER dans le Val d'Azun

a. Rappel sur le réseau rural :

Le réseau rural national regroupe les organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural.

Les objectifs principaux de ce réseau sont de valoriser les expériences, améliorer les projets, de faciliter sur les territoires la réalisation d'opérations multisectorielles concernant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, la formation, les services, le patrimoine rural ...

Il s'agit également d'améliorer concrètement la qualité des projets financés par le FEADER et favoriser leur valorisation au niveau local, régional, national, européen ; et ainsi de promouvoir un développement territorial durable et équilibré.

b. Le projet de la SAFER dans le cadre du RRR :

Suite à un appel à projets du réseau rural régional de Midi-Pyrénées sur la thématique « usages et conflits d'usages autour du foncier », le consortium AFUTer (aménagement foncier usages et territoires) a été sélectionné pour mettre en œuvre un projet au niveau régional. Ce consortium réunit la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne ; la Chambre régionale d'Agriculture, la Safer Gascogne Haut-Languedoc et Terres en Villes.

Dans le cadre de ce projet, trois expérimentations locales sont menées pour envisager les différents conflits d'usages autour du foncier. L'une de ces expérimentations est menée par la SAFER sur le canton du Val d'Azun.

L'objectif opérationnel de cette expérimentation est de contribuer à maîtriser l'utilisation du foncier, maintenir l'agriculture, permettre, lorsqu'il n'est pas trop tard, la reconquête de ces zones intermédiaires et conserver un paysage ouvert, des espaces entretenus.

Après validation de la démarche par les élus locaux, la phase opérationnelle a été lancée avec la réalisation d'une enquête auprès des propriétaires de granges foraines. Les résultats de cette enquête seront restitués aux élus et aux acteurs locaux en janvier 2011.

4. Modification de la composition du Comité de Programmation (*pour information*)

Suite aux élections professionnelles, les représentants de la CAPEB et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont été réélus. Pour information, voici les membres proposés par les deux instances :

Nouvelle proposition pour représenter la CAPEB:

- Titulaire: M. Alain PERAL
- Suppléant: M. Manuel DUARTE

Nouvelle proposition pour représenter la Chambre des Métiers :

- Titulaire : M. Pierre RODE
- Suppléant : M. Renaud SOZO

5. Déprogrammation suite à la sous-réalisation ou la modification de certains projets (*pour information*)

Certains projets ont modifié leur plan de financement en cours de réalisation (diminution des dépenses prévisionnelles) et les projets terminés n'atteignent pas tous les dépenses prévisionnelles annoncées dans la demande.

De ce fait, l'aide Leader versée diminue d'autant, et la différence entre le montant programmé et le montant engagé et payé doit être réintégré dans l'enveloppe globale du GAL. Il s'agit de déprogrammer cette somme pour la rendre à nouveau disponible.

A ce jour, avec les trois projets payés et un projet modifié (centre de loisirs de Luz), il faut déprogrammer 552.30 € qui sont répartis comme suit :

Axe	Projet	Leader engagé	Leader versé	Différence
313	Funiculaire du Pic du Jer (Lourdes)	22 000.00	21 999.99	- 0.01
321	Terrain multisports (Bartrès)	42 069.08	42 069.05	- 0.03
	Centre de loisirs de Luz	7 022.49	6 927.99	-94.50
431	Assistance technique 2009 (SMDRA)	58 366.00	57 908.24	- 457.76
Total		129 457.57	128 905.27	-552.30

6. Dossiers proposés à la programmation

Quatre projets sont proposés à la programmation.

***NB :** Le projet de création d'un sentier d'initiation au dessin, porté par la commune de Barèges, ne sera finalement pas présenté car la totalité de ses financements n'était pas encore acquis. Ce projet est donc à ajourner et sera proposé lors d'un prochain comité.*

Ces dossiers ont été instruits par la DDR et analysés par le Comité Technique du GAL.

Dossier n°20 : Création d'un ponton pour pêcheurs handicapés (Ville de Lourdes) :

Ce projet est présenté au titre de la mesure 413-313 (tourisme).

Suite à une demande de l'association des pêcheurs Lourdais et du Lavedan, un projet de pontons pour les pêcheurs handicapés a été intégré dans la programmation de l'avenant au Contrat de Rivière du Gave de Pau 2008-2010.

Ce projet consiste à aménager un ponton biplace et une rampe d'accès Avenue du Paradis en vue de faciliter l'accès en rive droite du Gave de Pau dans la traversée de Lourdes pour la pratique du loisir « pêche » pour les personnes handicapées. La création d'une rampe permettra aux personnes handicapées un accès facilité depuis le stationnement qui leur est réservé. L'aménagement consiste en la création d'une dalle en béton avec ancrage dans l'enrochement en place ainsi que la mise en place d'une main courante et du ponton biplace.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale car d'autres projets de ce type vont émerger sur le territoire.

Avis du GAL : favorable. Ce projet est exemplaire pour rendre les activités de pleine nature accessible à tous, tout en valorisant les aspects touristiques et paysagers du Gave.

Avis de la DDT : dossier éligible.

Le coût total de l'opération s'élève à 8 000 € HT. Le taux d'aide publique est de 80 %.

Le cofinancement public provient à 19.20 % du département (FDT). L'autofinancement s'élève à 2 944 €, soit 36.80 % du projet.

Le financement FEADER demandé est de **3 520.00 €** (44 %).

Dossier n°25 : Mise en valeur du réseau de sentiers thématiques du Pays Toy (Commission Syndicale de la Vallée de Barèges) :

Ce projet est présenté au titre de la mesure 413-313 (tourisme).

La CSVB souhaite réhabiliter et créer un réseau de sentiers-boucles à thèmes, en tenant compte des critères suivants : signalétique identique à celle du Parc, création de boucles, une thématique par sentier, création de deux guides (promenades et randonnées), mention des sentiers praticables l'hiver, insertion de *flash code*.

L'objectif est d'homogénéiser et de mettre en valeur le réseau de sentiers du Pays Toy en mettant en avant une édition unique à l'ensemble de la vallée, après un travail complet de terrain (ouverture et réhabilitation de sentiers, balisage, réfection de murets, d'anciennes passerelles...).

Ce projet est mené de manière concertée avec les différents acteurs locaux concernés.

L'aide Leader ne prend en compte que la partie aménagement des sentiers et pas la réalisation des topoguides.

Avis du GAL : favorable. Ce projet correspond à la volonté du GAL de développer des activités touristiques de pleine nature mettant en valeur le territoire ; d'autant plus que ce projet est mené sur un large territoire et en concertation.

Avis de la DDT : dossier éligible

Le coût total de l'opération s'élève à 95 676 € HT mais Leader ne prend en compte que 39676 € HT. Le taux d'aide publique est de 78.18 %.

Les cofinancements publics proviennent à 30 % du Conseil Régional (PNP-CIMP), 30 % du Conseil Général (FDT). L'autofinancement s'élève à 11 902.80 €, soit 30 %.

Le financement FEADER demandé est de **3 967.00 €** (10 %).

Dossier n°26 : Aménagement d'une itinérance douce (Commune de Saligos) :

Ce projet est présenté au titre de la mesure 413-313 (tourisme).

La commune de Saligos souhaite aménager un chemin piétonnier reliant le village à la passerelle traversant le Gave de Pau pour permettre une liaison entre les deux parties du village. Le village est scindé en deux parties par le Gave :

- la rive droite constitue le bourg principal avec l'église, la mairie, un commerce et des résidences principales et secondaires, ainsi que des locations saisonnières.

- la rive gauche s'étend le long de la RD 921. Cette partie possède deux campings qui occasionnent un afflux touristique qui emprunte le sentier pédestre pour accéder au bourg en évitant la route principale.

Les travaux consisteraient à réaliser un terrassement général et la réalisation de herrades en pierres du pays.

Ce projet constitue la première phase d'un projet plus global d'aménagement autour du Gave. La deuxième phase en 2011 pourrait également faire l'objet d'une demande d'aide Leader.

Avis du GAL : favorable. Des réserves avaient été émises dans un premier temps car le GAL n'avait pas connaissance du projet dans son ensemble. L'aspect touristique et la valorisation du patrimoine et du territoire sont donc bien présents dans ce projet.

Avis de la DDT : dossier éligible.

Le coût total de l'opération s'élève à 22 175.00 € HT. Le taux d'aide publique est de 80 %.

Les cofinancements publics proviennent à 30 % du Conseil Régional (PNP-CIMP), 24 % du Conseil Général (FDT). L'autofinancement s'élève à 7 029 €, soit 31.70 %.

Le financement FEADER demandé est de 3 171.30 € (14.30 %).

Dossier n°29 : Création d'une microcrèche rurale (C ommune de Jarret) :

Ce projet est présenté au titre de la mesure 413-321 (services).

La commune de Jarret a travaillé en partenariat avec les autres Communautés de Communes du canton de Lourdes-Est sur la problématique des modes de garde des jeunes enfants afin d'offrir aux parents des solutions complémentaires et adaptées à leur demande.

Un diagnostic territorial et social a ainsi été réalisé sur le territoire de la Baronnie des Angles, de la vallée du Castelloubon, de la Croix Blanche et de Batsurguère en 2009-2010. Il est ainsi ressorti qu'un projet de micro-crèche était pertinent sur la commune de Jarret vu la demande existante. Il s'agit de proposer aux familles un mode de garde des jeunes enfants à proximité immédiate de leur lieu de vie, prenant en compte leur rythme de vie ; d'accroître l'attractivité de ce territoire rural et de dynamiser la vallée et la vie sociale dans la vallée en proposant une offre de services adaptés.

Ce projet a fait l'objet d'un long travail de concertation et est mené en partenariat avec les acteurs sociaux. La gestion sera confiée à la Fédération ADMR par une mise à disposition des locaux.

Avis du GAL : favorable. C'est un projet innovant mené en concertation et dans une démarche partenariale ; il répond à un besoin avéré de diversification des modes de garde sur le bassin de vie de cette commune. La commune est habilitée à porter ce projet dans la mesure 321 car c'est un projet d'intérêt communautaire soutenu par la Communauté de communes de la Baronnie des Angles qui n'a pas compétence en ce domaine.

Avis de la DDT : dossier éligible

Le coût total de l'opération s'élève à 224 349.00 €. Le taux d'aide publique est de 74.71 %.

Les cofinancements publics proviennent à 24 % du Conseil Régional, 24.5 % de la CAF, 8.26 % du Conseil Général. L'autofinancement s'élève à 60 521.38 €, soit 30 %.

Le financement FEADER demandé est de 26 949.53 € (13.36 %).

7. Réflexion sur les modifications de stratégie du GAL :

Après un an et demi de programmation, certains dispositifs de la stratégie n'ont toujours pas été sollicités. Certains de ces dispositifs sont très pertinents pour le territoire et des projets sont déposés depuis la fin de l'année 2010. Cependant, des mesures plus spécifiques ne pourront être mobilisées. C'est le cas du dispositif relatif aux filières qualité qui est déjà utilisé dans le cadre du FEADER (programmation régionale) par l'AOC Barèges-Gavarnie, qui ne pourra donc pas solliciter le même dispositif pour Leader.

Lors du prochain comité de programmation, cette refonte de la stratégie du GAL et donc de sa maquette financière sera proposée.

8. Présentation de projets en cours de réflexion (pour information)

Mesure 214-I.3 : Mesures agro-environnementales :

Cette mesure avait été ouverte dans la stratégie du GAL pour contractualiser avec des agriculteurs souhaitant mettre en place des mesures agro-environnementales de fauche pédestre notamment. Les acteurs impliqués dans cette mesure (ADASEA, Parc national et DDT) ont été à nouveau sollicités. Certains dossiers pourraient donc être déposés au début de l'année 2011 et cofinancé par le Parc National.

Cette mesure sera couplée à l'ouverture du dispositif 323-d qui permettrait de financer l'animation de l'ADASEA sur ces dossiers.

Cette démarche serait particulièrement intéressante dans le cadre de nos actions sur les zones intermédiaires et cela permettrait également de diversifier notre action avec ce volet agricole.

Mesure 311: diversification vers des activités non agricoles :

Cette mesure permet de financer des projets d'agriculteurs qui souhaitent diversifier leur activité. Ces projets sont montés en partenariat avec le Conseil général (HPTE) qui cofinance ces dossiers. Deux projets ont été déposés à ce jour. L'enveloppe financière de cette mesure devra être augmentée en

2011 pour faire face aux nombreux dossiers en préparation. Cela contribue également à diversifier la programmation du GAL.

Aménagement d'une grange pour un gîte de randonnée à Sers (22 359.33 € de Leader demandés)

Rénovation de chambres d'hôtes à Betpouey (2 823.46 € de leader demandés)

Mesure 313: promotion des activités touristiques :

Cette mesure est toujours sollicitée par de nombreux dossiers.

Le projet de signalétique touristique de Cauterets, porté par le SYMIHL vise à mettre en cohérence la signalétique de la commune de Cauterets avec ce qui a été réalisé sur le canton d'Argelès-Gazost. Cela vise à limiter la pollution visuelle des panneaux publicitaires et à mieux valoriser le territoire et ses actualités. Ce projet s'inscrit également dans la démarche des Grands Sites. L'aide Leader demandée s'élèverait à 46 483.58 €.

D'autres projets de pontons pour pêcheurs handicapés devraient être déposés (Lau-Balagnas, Sivom du Labat de Bun).

Mesure 321: services essentiels :

C'est également une mesure très sollicitée par les porteurs de projet publics.

Quelques projets en réflexion :

- création d'une micro-crèche à Pierrefitte-Nestalas, dans le cadre du PER Soulom, Pierrefitte-Nestalas, Beaucens, Villelongue (≈50 000 € de Leader).
- création d'une épicerie sociale et solidaire à Lourdes (plan de financement non établi)
- Salle multi-usages à Lézignan (≈50 000 €). Un premier comité de pilotage a lieu en décembre 2010.
- création d'une annexe au centre de loisirs de Cauterets (≈50 000 €)
- création d'un espace associatif, sportif et culturel à Ger (≈50 000 €)

Mesure 341-A: développement de la filière forêt-bois :

Cette thématique intéresse le Pays des Vallées des gaves qui projette de mener une étude des potentialités de la filière sur l'arrondissement.

Fait à Lourdes, le 25 novembre 2010

Le Président du GAL des Vallées des Gaves
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE

